

INJEP NOTES & RAPPORTS NOTE THÉMATIQUE

■ **Février 2022**
■ INJEPR-2022/04

L'insertion professionnelle des diplômés BPJEPS éducateur sportif et animateur socioculturel avant la crise sanitaire

Situation selon les spécialités en 2017-2018

AUTEURS

- Jean-François LOCHET et Philippe NEVEU, direction des sports, bureau des métiers de l'animation et du sport
- avec la collaboration de Bruno DIETSCH, chargé d'études, INJEP

Cette note présente les résultats de l'enquête 2019 sur l'insertion professionnelle des diplômés, entre mai 2017 et avril 2018, du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS). Il est le fruit de la collaboration entre la mission enquêtes, données et études statistiques (MEDES) de l'INJEP, la direction des sports et des correspondants régionaux dans les directions régionales de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale (DRJSCS) – devenues directions régionales de la jeunesse, de l'éducation nationale et des sports (DRAJES) le 1^{er} janvier 2021.

Dans le cadre de leur mission d'observation, les DRAJES conduisent annuellement une enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS). Cette enquête qui existe depuis 2005, a fait l'objet d'une rénovation en 2016. Elle est menée sous la responsabilité de l'INJEP, qui en assure le traitement statistique au niveau national et le copilotage avec la direction des sports.

Plus de 12 000 brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) ont été délivrés (hors équivalences) entre mai 2017 et avril 2018, dont 8 900 dans la spécialité sport (74 %) et 3 100 dans la spécialité animation (26 %). Cette note présente le profil de ces diplômés et leur situation professionnelle au moins neuf mois après leur sortie de formation. Elle apporte notamment des résultats selon la spécialité du diplôme (éducateur sportif ou animateur socioculturel) et les mentions les plus fréquemment délivrées.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 n'a pas fortement bousculé ce tableau relativement stable jusqu'alors¹. Cette note permet de disposer de points de repères fiables sur l'emploi des diplômés avant la crise, tant au niveau national qu'au niveau régional.

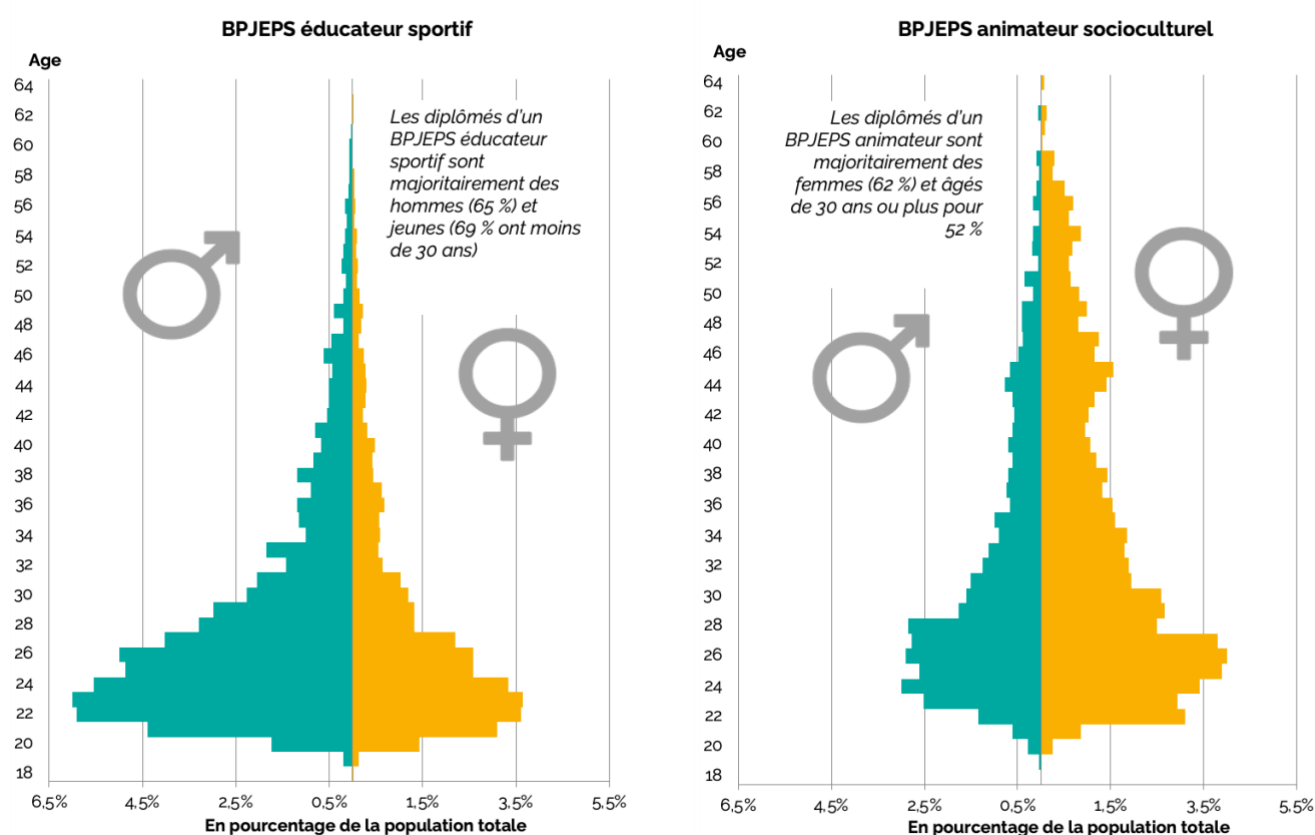
Ce document présente la synthèse au niveau national des résultats détaillés de l'enquête BPJEPS. Des fiches infographiques reprenant les principaux indicateurs au niveau national, puis au niveau régional (avec une infographie par région), peuvent être consultées sur le site de l'INJEP et imprimées individuellement.

¹ Voir la présentation synthétique des résultats de l'enquête 2021 : Dietsch B., 2021, « Les diplômés 2019-2020 d'un BPJEPS éducateur sportif ou animateur », INJEP Fiches repères ([en ligne](#)).

Des diplômés du BPJEPS aux profils diversifiés

La large distribution des âges des néo-diplômés (figure 1), surtout dans l'animation, témoigne du suivi de la formation préparant au BPJEPS par une grande diversité de publics : des jeunes en cursus de formation initiale, en réorientation d'études pour certains ; des demandeurs d'emploi en voie d'insertion professionnelle ; des publics plus âgés, en formation continue, composés d'individus en parcours de professionnalisation dans le secteur ou en reconversion professionnelle dans le cadre d'une seconde partie de carrière.

FIGURE 1. PYRAMIDE DES ÂGES DE LA RÉPARTITION FEMMES/HOMMES DES DIPLOMÉS SELON LA SPECIALITÉ



Source : enquête IDJEPS 2019, INJEP-MEDES, direction des sports, DRJSCS.

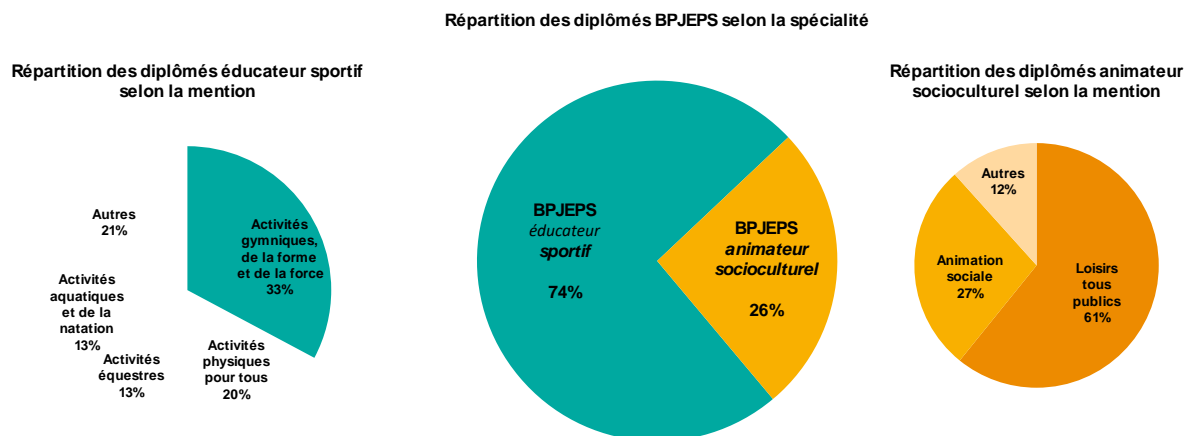
Champ : diplômés BPJEPS entre mai 2017 et avril 2018, France entière.

Les 30 ans et plus sont ainsi majoritaires parmi les diplômés de l'animation (52 %) et représentent près du tiers des diplômés du sport (31 %). La pédagogie du BPJEPS, fondée sur l'alternance, se prête à cette ouverture dans le cadre à la fois de la formation initiale ou post-initiale et de la formation continue.

Cette considération est importante car les mécanismes de l'insertion des diplômés vont s'appuyer sur différents atouts : une formation récemment suivie ; des expériences professionnelles accumulées ; des réseaux plus ou moins constitués ; et éventuellement d'autres titres ou diplômes acquis antérieurement. La situation professionnelle observée après l'obtention du BPJEPS n'est donc pas imputable au seul bénéfice du diplôme mais aussi, pour partie, aux parcours passés des diplômés.

ENCADRÉ. PLUS DE 80 % DES DIPLÔMÉS RELEVENT DE SIX MENTIONS DU BPJEPS

Figure 2. Répartition des diplômés BPJEPS selon la spécialité



Source : enquête IDJEPS 2019, INJEP-MEDES, Direction des sports, DRJSCS.

Champ : diplômés BPJEPS entre mai 2017 et avril 2018, France entière.

Dans la spécialité « éducateur sportif », quatre mentions concentrent près de 80 % des BPJEPS (figure 2) : les « activités gymniques, de la forme et de la force » (AGFF, 33 %), les « activités physiques pour tous » (APT, 20 %), les « activités équestres » (13 %) et les « activités aquatiques et de la natation » (AAN, 13 %).

Dans la spécialité « animateur socioculturel », près de 90 % des diplômés sont issus de deux mentions : les « loisirs tous publics » (LTP, 61 %) et l'« animation sociale » (27 %).

Un taux d'emploi supérieur à 80 %

77 % des titulaires du BPJEPS de l'animation et du sport se déclarent en emploi *a minima* 9 mois après l'obtention du diplôme (tableau 1). Le taux de poursuite d'études immédiatement après le BPJEPS est relativement faible ; il s'élève en moyenne à 6 %, un peu plus en sport (6,2 %) qu'en animation (3,8 %).

TABLEAU 1. SITUATION DES DIPLOMÉS À LA DATE DE L'ENQUÊTE (EN %)

Diplôme obtenu	Situation des diplômés à la date de l'enquête				Taux d'emploi* des « sortants »
	En emploi	Demandeur d'emploi	En formation	Inactifs	
Ensemble des BPJEPS	77%	15%	6%	2%	82%
BPJEPS éducateur sportif	77%	14%	7%	2%	82%
dont AGFF (activités gymniques, de la forme et de la force)	83%	11%	5%	2%	87%
dont APT (activités physiques pour tous)	75%	16%	8%	1%	81%
dont activités équestres	72%	15%	10%	4%	80%
dont AAN (activités aquatiques et de la natation)	81%	10%	7%	2%	87%
dont autres	72%	20%	6%	3%	76%
BPJEPS animateur socioculturel	77%	17%	4%	2%	80%
dont LTP (loisirs tous publics)	79%	15%	4%	2%	82%
dont animation sociale	76%	18%	4%	2%	79%
dont autres	69%	24%	4%	3%	71%

Source : enquête IDJEPS 2019, INJEP-MEDES, direction des sports, DRJSCS.

* : Taux d'emploi : nombre de sortants qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs – hors ceux en formation – ou en service civique).

Champ : diplômés BPJEPS entre mai 2017 et avril 2018, France entière.

Lecture : 77 % des diplômés d'un BPJEPS se déclarent en emploi à la date de l'enquête. Le taux d'emploi est de 82 %.

Calculé sur les diplômés « sortants », c'est-à-dire en excluant les diplômés en formation à la date de l'enquête, le taux d'emploi² à l'issue du BPJEPS est de 82 % dans le sport et 80 % dans l'animation.

■ **Dans le sport**, les mentions AGFF et AAN, présentent les situations les plus favorables en matière d'insertion, avec les taux d'emploi les plus élevés, 87 % contre 82 % en moyenne, et les plus bas niveaux de demandeurs d'emploi, autour de 10 % contre 14 % en moyenne dans le sport. Dans les deux autres mentions les plus délivrées, APT et activités équestres, les taux d'emploi avoisinent 80 %. Les activités équestres se distinguent par un taux de poursuite d'études à l'issue du BPJEPS relativement élevé (10 %).

■ **Dans l'animation**, les diplômés des deux principales mentions connaissent des situations globales très proches avec un avantage aux LTP : 3 points de mieux pour le taux d'emploi (82 % contre 79 % pour l'animation sociale) et 3 points de moins pour les demandeurs d'emploi (15 % contre 18 %).

² Taux d'emploi : nombre de sortants qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs – hors ceux en formation – ou en service civique).

■ Tant en sport qu'en animation, **dans les mentions « autres »**, l'insertion apparaît moins favorable que dans les six mentions dominantes. Les taux d'emploi sont inférieurs (76 % dans les mentions « autres » du sport et 71 % dans celles de l'animation) et les demandeurs d'emploi plus nombreux (respectivement 20 % et 24 %, soit 6 points de plus que la moyenne dans le sport et 7 points de plus que la moyenne dans l'animation).

CDI et temps plein majoritaires

Type de contrat, temps de travail et taille de la structure employeuse sont autant de caractéristiques de l'emploi souvent mises en avant dans une approche de la qualité de l'emploi privilégiant souvent la recherche de la figure de l'emploi durable, gagée par le CDI (surtout si l'établissement est de grande taille) et le temps plein.

TABLEAU 2. CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI PRINCIPAL* DES DIPLOMÉS D'UN BPJEPS (EN %)

Diplôme obtenu	Types de contrats				Temps de travail à temps plein**	Établissements de moins de 10 salariés
	CDI (y compris fonctionnaires)	CDD	À son compte	Autres		
Ensemble des BPJEPS	51%	31%	16%	2%	67%	45%
BPJEPS éducateur sportif	50%	28%	20%	2%	67%	51%
dont AGFF (activités gymniques, de la forme et de la force)	56%	15%	28%	1%	63%	56%
dont APT (activités physiques pour tous)	43%	44%	10%	3%	63%	41%
dont activités équestres	52%	22%	25%	1%	66%	72%
dont AAN (activités aquatiques et de la natation)	52%	41%	5%	2%	78%	26%
dont autres	45%	30%	22%	3%	71%	54%
BPJEPS animateur socioculturel	55%	39%	5%	2%	69%	28%
dont LTP (loisirs tous publics)	55%	40%	3%	2%	71%	28%
dont animation sociale	57%	35%	6%	3%	66%	22%
dont autres	45%	43%	10%	2%	64%	43%

Source : enquête IDJEPS 2019, INJEP-MEDES, direction des sports, DRJSCS

* : Emploi principal : en cas de plusieurs emplois occupés simultanément, le plus rémunérateur est considéré comme l'emploi principal.

** : Temps plein déclaré par le diplômé en emploi qu'il soit en salarié ou travailleur indépendant

Champ : diplômés d'un BPJEPS en emploi à la date de l'enquête (caractéristiques de l'emploi principal - le plus rémunérateur - si plusieurs emplois occupés).

Lecture : dans leur emploi principal, 51 % des diplômés d'un BPJEPS sont salariés en CDI et 16 % sont à leur compte ; 67 % travaillent à temps plein ; 45 % travaillent dans un établissement de moins de 10 salariés.

CDI (51 %, y compris titulaires de la fonction publique) et temps plein (67 %) sont les modalités statistiquement majoritaires de l'emploi principal occupé à l'issue du BPJEPS (tableau 2). En ce sens, ils constituent la norme d'emploi dans le sport (50 % de CDI et 67 % de temps plein) et, plus encore dans l'animation (respectivement 55 % et 69 %). Lorsqu'il y a temps partiel, celui-ci est majoritairement d'une

durée supérieure à un mi-temps (44 % dans le sport et 60 % dans l'animation) ; il est plus subi dans l'animation (72 %) que dans le sport (63 %).

Si, de façon générale, le recours aux contrats aidés peut être fréquent dans les secteurs du sport et de l'animation, il ne l'est pas à l'issue du BPJEPS où l'on ne dénombre que 6 % de contrats aidés.

Le vrai clivage entre sport et animation porte sur **le poids des travailleurs indépendants** : très significatif dans le sport (20 % d'indépendants) et en plein développement, il est anecdotique en animation avec moins de 5 % des diplômés. Cette importance spécifique du travail indépendant dans le sport témoigne d'une diversification des formes d'emploi et sans doute d'une évolution des normes d'emploi dans un secteur qui conjugue activités marchandes et non marchandes.

Une autre distinction concerne la taille des structures employeuses : les emplois obtenus à l'issue du BPJEPS sport sont principalement localisés dans les petits voire très petits établissements ; ainsi les structures de moins de 10 salariés captent la moitié (51 %) des diplômés sport. En revanche, les employeurs d'animateurs socioculturels titulaires du BPJEPS animation sont le plus souvent des collectivités territoriales et des grandes associations (72 % des établissements ont 10 salariés ou plus).

■ **Dans le sport**, alors que les AGFF et les AAN présentent des situations proches et favorables en termes d'insertion, ces deux mentions offrent des modalités d'emploi très différentes.

La mention AGFF enregistre les plus forts taux de CDI (56 %) et de travail indépendant (28 %) et, conséquemment, la plus faible part de CDD (15 %) ; l'emploi à temps partiel est courant (37 %) et s'exerce majoritairement dans des établissements de moins de 10 salariés (56 %).

À l'opposé, l'emploi salarié est presque exclusif pour les AAN (95 %), le travail indépendant ne dépasse pas 5 % ; le temps plein prédomine largement (78 %). Ces diplômés exercent principalement dans des établissements d'au moins 10 salariés (74 %) et en CDI (52 %).

L'emploi des BPJEPS APT apparaît plus précaire : les contrats en CDD (44 %) sont aussi courants que ceux en CDI (43 %) ; peu de diplômés travaillent sous statut indépendant (10 %). Le temps partiel est plutôt élevé (37 %) mais surtout nettement plus souvent subi (dans 77 % des cas) que dans les autres mentions. L'emploi s'exerce très majoritairement (59 %) dans des établissements d'au moins 10 salariés.

Plus que dans les autres disciplines, les activités équestres s'exercent dans de petites structures, 72 % des diplômés d'un BPJEPS ont leur emploi dans un établissement de moins de 10 salariés. Le travail indépendant est répandu (25 %) et l'emploi en CDD particulièrement faible (22 %) ; les deux tiers déclarent une activité principale à temps plein.

■ **Dans l'animation**, la qualité des emplois semble plus favorable dans les deux mentions principales, LTP et animation sociale, que dans les autres, avec respectivement 55 % et 57 % de CDI d'une part, 71 % et 66 % de temps plein d'autre part, contre 45 % de CDI dans les autres mentions de l'animation et un temps plein à 64 %. Les trois quarts des titulaires d'un BPJEPS LTP ou animation sociale travaillent dans un établissement d'au moins 10 salariés contre 57 % dans les autres mentions de l'animation. Le temps partiel subi a la même fréquence, autour de 22 %, quelle que soit la mention.

Une relation étroite entre BPJEPS et emplois

L'articulation entre le diplôme et l'emploi occupé peut être appréhendée de deux manières complémentaires à partir des données de l'enquête : d'une part, en retenant l'appréciation même du diplômé sur l'intensité des relations entre son ou ses emplois et son diplôme et, d'autre part, en analysant ses déclarations de métiers exercés. Il est fréquent, notamment dans le sport, que les actifs possèdent plusieurs emplois que l'on distingue alors dans l'enquête par emploi principal et emploi(s) secondaire(s).

9 diplômés sur 10 déclarent au moins un emploi en lien avec le BPJEPS

Les trois quarts des diplômés en emploi déclarent une relation directe entre leur emploi principal et leur BPJEPS (tableau 3) ; ce lien est plus élevé dans l'animation (80 % de lien direct) que dans le sport (73 %).

La relation emploi-diplôme est aussi perceptible dans les activités secondaires, mais de façon moins étroite. 30 % des diplômés d'un BPJEPS du sport et 16 % de ceux de l'animation ont un emploi secondaire : son lien avec le diplôme est perceptible mais plus ténu que pour l'emploi principal, puisqu'on observe un lien direct pour seulement 61 % des cas en moyenne, et même 49 % dans l'animation. L'animation apparaît essentiellement comme une activité principale et compte peu comme activité d'appoint en lien avec le diplôme.

TABLEAU 3. LIENS DIPLÔME-EMPLOI DES DIPLÔMÉS BPJEPS (EN %)

Diplôme obtenu	Emploi principal			Activités secondaires rémunérées				Au moins un emploi en relation directe ou en lien avec le BPJEPS
	En relation directe avec le BPJEPS	En lien avec les acquis du BPJEPS	Sans lien avec le BPJEPS	En relation directe avec le BPJEPS	En lien avec les acquis du BPJEPS	Sans lien avec le BPJEPS	Pas d'activité secondaire	
Ensemble des BPJEPS	75 %	12 %	13 %	16 %	5 %	5 %	73 %	91 %
BPJEPS éducateur sportif	73 %	13 %	15 %	19 %	5 %	6 %	70 %	90 %
dont AGFF (activités gymniques, de la forme et de la force)	81 %	8 %	12 %	21 %	5 %	7 %	68 %	92 %
dont APT (activités physiques pour tous)	61 %	20 %	18 %	19 %	6 %	5 %	70 %	85 %
dont activités équestres	73 %	11 %	16 %	9 %	4 %	6 %	81 %	87 %
dont AAN (activités aquatiques et de la natation)	83 %	10 %	7 %	25 %	2 %	3 %	69 %	96 %
dont autres	63 %	16 %	21 %	20 %	6 %	8 %	65 %	87 %
BPJEPS animateur socioculturel	80 %	10 %	9 %	8 %	5 %	4 %	84 %	93 %
dont LTP (loisirs tous publics)	87 %	8 %	6 %	8 %	4 %	4 %	85 %	95 %
dont animation sociale	71 %	14 %	15 %	7 %	5 %	3 %	85 %	88 %
dont autres	68 %	17 %	15 %	12 %	7 %	5 %	76 %	89 %

Source : enquête IDJEPS 2019, INJEP-MEDES, direction des sports, DRJSCS.

Champ : diplômés d'un BPJEPS en emploi à la date de l'enquête.

Lecture : 75 % des diplômés qui travaillent occupent un emploi en relation directe avec le BPJEPS obtenu. 16 % des diplômés d'un BPJEPS en emploi ont également une ou plusieurs activité(s) secondaire(s) rémunérée(s) en lien avec ce diplôme.

Tous emplois confondus, 91 % des titulaires d'un BPJEPS en emploi ont au moins une activité rémunérée, principale ou secondaire, en lien direct avec ce diplôme ou en relation étroite avec les compétences acquises lors de la formation (90 % pour les BPJEPS sport et 93 % pour les BPJEPS animation).

■ **Dans le sport**, la fréquence des relations directes déclarées entre BPJEPS et emploi principal est la plus élevée parmi les diplômés des AAN (83 %) et AGFF (81 %), soit les deux mentions où les taux d'emploi sont aussi les plus forts. Suivent ensuite les activités équestres avec 73 % de liens directs puis les APT avec 61 %. Quasiment tous les titulaires du BPJEPS AAN (96 %) ont au moins une activité rémunérée, principale ou secondaire, en lien avec cette mention.

■ **Dans l'animation**, les « bons résultats » observés comparativement au sport (80 % de lien direct pour l'emploi principal dans l'animation contre 73 % dans le sport) sont totalement attribuables au BPJEPS LTP : 87 % de ses diplômés ont leur emploi principal en relation directe avec leur diplôme, moins de 5 % n'ont aucune activité rémunérée en lien avec leur diplôme. Avec l'animation sociale (71 % de lien direct) et les autres mentions de l'animation (68 %), la part des liens directs entre diplôme et emploi se rapproche des niveaux moyens observés dans le sport (73 %).

Trois quarts des diplômés sont, dans leur emploi principal, éducateurs ou entraîneurs sportifs, animateurs socioculturels ou directeurs d'accueils collectifs de mineurs (ACM)

La formation BPJEPS prépare à des métiers en contact avec le public, dans des interventions de face à face pédagogique. Les deux tiers (65 %) des BPJEPS sport en emploi sont éducateurs ou entraîneurs sportifs et 11 % sont animateurs socioculturels ou directeurs d'ACM. Les deux tiers des diplômés d'un BPJEPS de l'animation en emploi sont animateurs socioculturels ou directeurs d'ACM et 10 % sont éducateurs ou entraîneurs sportifs. Ce constat laisse entendre que des passerelles existent entre ces deux secteurs et que certains individus possèdent une double qualification sport/animation.

Au total, près de 84 % des diplômés d'un BPJEPS exercent à titre principal dans un métier du sport ou de l'animation : 83 % des BPJEPS du champ sport et 86 % des BPJEPS de l'animation.

■ **Dans le sport**, les mentions AGFF et des AAN se distinguent à nouveau ; elles apparaissent comme les plus polarisées sur les cœurs de métiers cibles de la formation BPJEPS. Ainsi, les trois quarts des diplômés en AGFF se déclarent éducateurs sportifs (45 %) ou entraîneurs (30 %) et 67 % des AAN se disent éducateurs (61 %) ou entraîneurs sportifs (6 %), mais on dénombre également, parmi les diplômés de l'AAN en emploi, 20 % d'individus intervenant dans le champ de l'animation socioculturelle dont 11 % d'animateurs et 9 % de directeurs d'ACM.

À l'issue de la formation BPJEPS activités équestres et APT, les diplômés en emploi exercent à 70 % des fonctions d'éducateurs/entraîneurs sportifs ou d'animateurs socioculturels avec toutefois, dans le cas des APT, une proportion tout juste majoritaire d'éducateurs/entraîneurs sportifs (50 %), compensée par l'importance des profils animateurs socioculturels et directeurs d'ACM (20 %) ; les éducateurs/entraîneurs sportifs sont 63 % parmi les diplômés des activités équestres.

■ **Dans l'animation**, les trois quarts (74 %) des titulaires d'un BPJEPS LTP exercent dans l'animation socioculturelle, et se partagent quasiment à part égale entre directeurs d'ACM (38 %) et animateurs (36 %). Ainsi, comparativement aux autres mentions de l'animation, les LTP présentent une relation

distinctive forte avec la direction d'ACM qui s'explique par les prérogatives de direction octroyées par cette mention du BPJEPS. Au total, 90 % des diplômés des LTP ont leur emploi principal en animation ou sport.

Concernant les diplômés en animation sociale, 61 % d'entre eux exercent spécifiquement dans le champ de l'animation, presque uniquement comme animateurs socioculturels (56 %), les directeurs d'ACM étant moins de 5 %. Au total, plus de 80 % ont leur emploi dans le champ de l'animation ou du sport. Dans les autres mentions de BPJEPS de l'animation, la relation formation métier apparaît plus émiettée même si, en moyenne, 80 % des emplois sont bien exercés dans ce champ. Ainsi, on compte 38 % d'animateurs et 8 % de directeurs d'ACM mais aussi 22 % d'éducateurs ou entraîneurs sportifs, et les 13 % restant occupent une activité autre de l'animation ou du sport.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Les résultats sont issus de l'enquête Insertion des diplômés de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (IDJEPS) 2019, menée auprès des diplômés par la voie de la formation ou par validation des acquis de l'expérience (VAE) d'un BPJEPS délivré entre le 1^{er} mai 2017 et le 30 avril 2018. Les individus dont le diplôme a été délivré par équivalence ne font pas partie du champ d'interrogation. Le champ géographique est la France entière hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

La collecte est effectuée par les DR(D)JSCS sous la coordination de l'INJEP-MEDES et en collaboration avec la direction des sports. Les diplômés ont été interrogés, via un questionnaire auto-administré en ligne entre décembre 2018 et février 2020. Le taux de participation à l'enquête est de 54 %. Un redressement statistique de la non-réponse est effectué.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS ÉDUCATEUR SPORTIF ET ANIMATEUR SOCIOCULTUREL AVANT LA CRISE SANITAIRE

SITUATION SELON LES SPÉCIALITÉS EN 2017-2018

Entre mai 2017 et avril 2018, plus de 12 000 brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) ont été délivrés (hors équivalences), dont 8 900 dans la spécialité sport (74 %) et 3 100 dans la spécialité animation (26 %). Ces nouveaux diplômés ont été interrogés début 2019 afin de connaître leur situation professionnelle au moins neuf mois après leur sortie de formation dans le cadre d'une collaboration entre l'INJEP, le ministère chargé des sports et les directions régionales de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale (DRJSCS devenues les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports [DRAJES] au 1^{er} janvier 2021).

Cette note, accompagnée de fiches infographiques régionales, apporte des points de repères fiables sur l'emploi des diplômés avant la crise, tant au niveau national qu'au niveau régional. Elle présente notamment pour la première fois des résultats selon la spécialité du diplôme (éducateur sportif ou animateur socio-culturel) et les mentions les plus fréquemment délivrées.